



Certification VCA*, VCA** et VCA pétrochimie

Grâce au certificat VCA, vous montrez à vos clients et collaborateurs que vous tenez compte des mesures de prévention nécessaires pendant l'exécution des travaux et ceci de telle manière que les risques pour tous les collaborateurs sur place soient maîtrisés. Pendant les audits, nos auditeurs vérifieront votre conformité aux critères VCA sous la forme d'un questionnaire.

Votre solution personnalisée

Qu'est-ce que la certification VCA ?¹

Le VCA est une procédure de certification d'un système de management de la sécurité.

L'entreprise qui demande une certification, doit prouver qu'elle satisfait aux critères VCA, lesquels sont présentés sous la forme d'une liste de contrôle (liste de contrôle VCA), lors d'audits réalisés par un ou plusieurs auditeurs de Vincotte.

Le VCA appartient au Collège central des experts (CCDE-VCA), qui gère le système de certification et en surveille la qualité.

Vincotte doit remplir toutes les conditions d'accréditation et se conformer à la convention entre les organismes de certification et la SSVV (Stichting Samenwerken voor Veiligheid).

On distingue trois niveaux de certification :

VCA* : Ce niveau concerne la gestion directe des aspects SSE sur le lieu de travail, sans recours à des sous-traitants.

VCA** : Ce niveau concerne la gestion directe des aspects SSE sur le lieu de travail ainsi que la structure SSE (politique, organisation SSE, amélioration), avec recours éventuel à des sous-traitants.

VCA pétrochimie: ce niveau concerne la gestion directe des aspects SSE sur le lieu de travail, ainsi que la structure SSE (politique, organisation SSE, amélioration), avec recours éventuel à des sous-traitants, et les demandes spécifiques au secteur de la pétrochimie.

Déroulement du processus de certification

Le processus de certification se déroule en plusieurs étapes :

- Prise de contact et renseignements
- Offre/commande
- Pré-audit éventuel (analyse et évaluation des dossiers sur commande). Ce pré-audit est facultatif et offre au contractant la possibilité d'évaluer si son système est prêt à être certifié.
- Vérification préalable de la documentation (Étape 1 de l'audit).
- Audit et rapport. Un audit consiste en une vérification de la documentation du système et la mise en œuvre de ce système au sein de l'entreprise. Les remarques sont consignées dans un rapport d'audit.
- Décision et certificat (+ mesures correctives). Sur la base de ce rapport, le coordinateur de l'organisme de certification décide si l'entrepreneur peut être certifié ou non. Si l'avis est positif, un certificat est octroyé. Sinon, un audit complémentaire (post-audit) devra être réalisé après la mise en place d'actions correctives afin de décider si le système est effectivement conforme aux exigences du système de référence (liste de contrôle VCA).
- Audits de suivi : Un audit de suivi sera réalisé chaque année. Cet audit consiste en une évaluation de l'évolution et de la continuité de l'application du système.

Les certificats délivrés sont valables pendant trois ans. Après trois ans, un audit complet (de recertification) doit à nouveau être réalisé.

¹Liste de contrôle sécurité, santé et environnement entrepreneurs

Votre résultat

Ce système de management permet au client d'exercer ses activités dans un cadre structuré et ce, afin de renforcer la sécurité. Il forme un fil conducteur pour se conformer aux exigences légales en matière de sécurité.

Les certificats délivrés vous offrent les avantages suivants :

- réduction significative du nombre d'accidents et, par conséquent, des arrêts de travail
- diminution des conséquences pénibles et des coûts qui y sont liés
- réduction des dégâts aux installations d'une entreprise et des coûts liés à leur mise à l'arrêt
- ils confirment à vos travailleurs que les processus se déroulent correctement et qu'ils travaillent de façon structurée pour préserver leur propre sécurité ainsi que celle des autres
- ils stimulent vos collaborateurs à renforcer toujours mieux la sécurité
- ils donnent accès à des marchés et donneurs d'ordre pour lesquels la certification VCA est absolument nécessaire pour y exercer ses activités (par ex. la pétrochimie, la sidérurgie,...)
- ils contribuent également dans une large mesure à donner une image positive de l'entreprise, aussi bien vis-à-vis du personnel que vis-à-vis de l'extérieur

Nos auditeurs sont des conseillers en prévention et ont tous acquis une grande expérience sur le terrain. Ils connaissent donc très bien le contexte industriel dans lequel votre entreprise évolue. Si vous ne savez pas comment procéder pour obtenir le certificat, ils sont prêts à évaluer votre système de management de la sécurité tel qu'il est et à vous informer sur la meilleure procédure à suivre.

Important à savoir

Pendant tout le déroulement des audits du système de management, il est tenu compte de la législation, des réglementations et des normes en vigueur, en ce qui concerne aussi bien les activités que le lieu de travail.

Dans quelle situation ?

Cette certification est destinée aux entreprises qui effectuent des travaux présentant un risque élevé dans un environnement à risques (travail en usine, installations, chantiers et sites en projet), comme : construction métallique, travaux mécaniques et électriques, travaux de construction, ponts et chaussées, nettoyage industriel, entretien industriel, ...